



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 03 janvier 2022 à 20 heures 15 minutes
Mairie - Salle de rencontre

Présents :

Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme BOEUF Séverine, LAUTERBORN Frédéric, M. DESQUIREZ Eric, M. LEPREUX Lionel, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric.

Procurator(s) :

Absent(s) : Mme GAUTHERON Eva

Excusé(s) : Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

Secrétaire de séance : Pascale REMONDINI

Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Compte rendu des réunions et questions diverses.

Le conseil accepte à l'unanimité.

1/ Approbation du compte rendu du 06 décembre 2021

Le compte rendu est adapté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que la parcelle boisée soumise au droit de préférence sera acquise par la commune. Il rappelle que cette parcelle pourra servir pour les affouages et aussi de bien pour échange si nécessaire.

2/ Demande de subvention de l'école élémentaire pour une classe découverte.

Un voyage pédagogique scolaire de 5 jours/4 nuits est prévu début février pour les 34 élèves du CM1/CM2 à Les Moussières dans le Haut-Jura (12,5 élèves de Saint-Philibert et 21,5 élèves de Saulon-la-Rue). Le coût du séjour s'élève à 300 € par élève sans le transport.

La participation des familles s'élève à 250 €.

La coopérative scolaire a organisé une vente de gaufres et de brioches pour financer ce voyage. Les conseillers regrettent que les habitants n'aient pas été informés de ces ventes car ils auraient certainement participé aux achats.

L'école demande une subvention exceptionnelle à la mairie.

Monsieur le Maire propose une aide de 15 € par élève participant, rappelant que pour chaque demande de subvention de clubs sportifs, associations... La commune donne 10 € par enfant.

Il propose de donner exceptionnellement 15 € car en raison de la crise sanitaire, l'école n'a pas organisé de kermesse ces 2 dernières années et la coopérative scolaire a donc des fonds moindres.

Une conseillère fait remarquer que la commune ne devrait pas financer les sorties pédagogiques facultatives, dans la mesure où elle finance déjà la piscine (cours et transport) et les transports au gymnase chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention :

-- **ADOpte** la proposition de subvention exceptionnelle de 15 € par élève soit 510 € qui seront inscrits au Budget Primitif 2022 [soit un coût de 322,50 € pour Saulon-la-Rue et 187,50 € pour Saint-Philibert (partage dans frais RPI)].

3/ Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2021.

Monsieur le Maire rappelle qu'en attendant le vote du budget il faut continuer de payer les dépenses d'investissement et que cette autorisation permet à la commune de pouvoir fonctionner.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 109 087 € selon l'affectation suivante :

Chapitre	Désignation chapitre	Rappel montant 2018	Montant maxi autorisé (25%)
20	Immobilisation incorporelles	38 400 €	9 600 €
21	Immobilisations incorporelles	145 057 €	36 264 €
23	Immobilisations en cours	191 000 €	47 750 €
Total		374 457 €	93 614 €

4/ Projet de territoire.

La commission s'est réunie le 22 décembre 2021 afin de réfléchir sur le projet de territoire d'ici 2050.

3 volets sont étudiés : économie, social et environnement.

Le document réalisé par la commission est présenté au conseil municipal et fera l'objet d'un prochain débat lors de la réunion du 17 janvier 2022.

5/ Compte-rendu des commissions

Maisons décorées

Les membres de la commission se sont réunis le 20 décembre 2021 après être passés voir les maisons des personnes inscrites au concours.

Le résultat est le suivant :

Décoration nuit : gagnants : M. et Mme DÉSOGÈRE rue les Herbues

Décoration jour : gagnants : M. et Mme BELMONTE rue Basse.

Les gagnants recevront une carte cadeau de 40 € et les autres participants une carte cadeau de 20 €.

La commission modifiera le règlement pour l'année prochaine : les participants ne pourront s'inscrire que dans une catégorie, pas dans les deux.

Espaces verts : réunion du 15 décembre 2021.

Les métrés ont été réalisés pour préparer le marché public à procédure adaptée pour l'entretien de la commune.

Le document est finalisé et les réponses à la consultation sont prévues pour le 15 février 2022.

La commission souhaite continuer de fleurir la commune et remplacer les arbres morts. Une étude sera faite pour choisir des essences d'arbres résistantes à la sécheresse.

6/ Questions diverses :

- Madame CHAUDAT demande où seront rangées les décorations réalisées avec les élèves de l'école ?
Monsieur le Maire indique qu'elles prendront place dans la maisonnette sise sur l'aire de jeu.

- Madame CHAUDAT fait part de problèmes relationnels récurrents entre la chauffeur et quelques élèves dans le bus du collège. La mairie, mise en copie d'un mail envoyé au Conseil Régional par une famille pour expliquer les problèmes, en a été informée.

Il semblerait qu'il y ait 3 familles concernées par ces difficultés.

Ce dossier sera suivi.

- Madame CHAUDAT fait part d'une remarque d'un habitant qui a signalé que 2 caméras semblent filmer le domaine public vers l'aire de jeux.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courriel à ce sujet et qu'il va faire le nécessaire pour s'assurer de la légalité ou pas de l'usage de ces caméras.

La séance est levée à 23h15.